

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 14 novembre de l'An Deux Mille Vingt-quatre à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Corine PÉRON, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Gildas HÉMERY, Bertrand POULMARCH, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Christine TANGUY, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Dominique TILLIER  
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY  
Ollivier DELBOT, pouvoirs à Françoise PENCALET  
Katell CHANTREAU, pouvoirs à Isabelle STEFANUTTI  
André GUILLEMOT, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE  
Anne-Marie KÉROURÉDAN, pouvoirs à Marie-Thérèse HERNANDEZ

Excusé : Frédéric LE LANN

Secrétaire de séance : Philippe LE MOIGNE

### Délibération n° DEA-24-11-01

**Objet : Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2023**

**Rapporteur : Henri SAVINA**

Vu le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement annexé ;

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire l'établissement d'un rapport annuel des services publics relatif à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans lequel sont présentés les indicateurs techniques et financiers de chaque service.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) est donc un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

**Vu le porter à connaissance du Conseil d'exploitation du SPIC Eaux et Assainissement du 14 octobre 2024,**

**Vu le porter à connaissance du Bureau communautaire du 4 novembre 2024,**

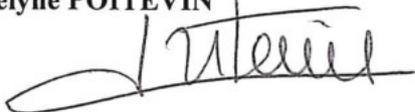
**Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi pour l'année 2023.

Le rapport est présenté aux conseillers communautaires, qui après en avoir débattu, en prennent acte.

Fait et délibéré le 14 novembre 2024.

La Présidente,  
Jocelyne POITEVIN



Le secrétaire,  
Philippe LE MOIGNE

